

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 26 MARS 2009

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	37
Absents représentés	7
Absente excusée	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT SIX MARS à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 mars 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT (jusqu'au point E), CATALAN, MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON (jusqu'au point B), MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTÉ, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER,
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,
Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD Méhadée,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENTE EXCUSEE

Mme MONTUELLE, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 29 janvier 2009.
(unanimité)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires au nom de la majorité municipale concernant la mise en place d'un dispositif de prévention des impayés et la demande de suspension des expulsions locatives ainsi que celle des coupures énergétiques (vœu joint).

(38 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe Les Verts concernant la demande de libération de Marwan Barghouti et de le nommer citoyen d'honneur de la ville d'Ivry (vœu joint).

(37 voix pour, 4 voix contre : . M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, 1 abstention : Mme GAMBIASIO et 2 conseillers ne prennent pas part au vote :
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. CATHENOZ)

A/ ELIT M. RAMEAU, en tant que président de séance pour l'examen du compte administratif 2008 de la ville.

(unanimité)

(Monsieur GOSNAT sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2008, concernant :

A1.a/ le budget Ville,

(unanimité)

A1.b/ le budget annexe d'assainissement,

(unanimité)

A1.c/ le budget annexe du chauffage centre-ville,

(unanimité)

A1.d/ le budget annexe de la restauration municipale,

(unanimité)

A1.e/ le budget annexe d'aide à domicile.

(unanimité)

A2/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2008 relatifs au :

- budget Ville,
- budget annexe d'assainissement,
- budget annexe du chauffage centre ville,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe d'aide à domicile.

(unanimité)

A3.a/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2008 du budget Ville d'un montant de 6 706 632,13 euros au financement des dépenses d'investissement

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

A3.b/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2008 du budget annexe d'assainissement d'un montant de 370 234,56 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

A4/ FIXE comme suit les taux de chacune des taxes directes locales.

(sur le principe du vote à bulletin secret : 6 voix pour : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM et 38 voix contre)

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation	10,41 %
⇒ Taxe foncière bâtie	30,25 %
⇒ Taxe foncière non bâtie	45,49 %
⇒ Taxe professionnelle	29,46 %

(38 voix pour et 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

A5/ DIT son refus de la suppression, décidée de manière unilatérale par le Président de la République, de la taxe professionnelle et de son remplacement par une taxe carbone locale, PROPOSE pour encourager la production et la reconversion des modes de production, contre la spéculation une réforme de cet impôt par une taxe sur l'activité économique intégrant également dans son assiette les investissements non productifs et notamment les placements financiers. Le produit de cet impôt serait réparti de manière à lutter contre les inégalités territoriales et INVITE les ivryennes et ivryens à se mobiliser pour refuser la suppression de la taxe professionnelle qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la libre administration des collectivités territoriales, les services publics locaux et la fiscalité payée par les ménages.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B/ DIT son opposition à la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport du comité pour la réforme des collectivités territoriales (commission « Ballardur »),

(32 voix pour, 10 voix contre : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, 1 abstention : Mme PERNIN et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

/ DEMANDE que soit engagée une vraie concertation avec l'ensemble des élus avant toute modification du paysage institutionnel de notre pays

(43 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

/ INVITE les Ivryennes et Ivryens à se mobiliser pour exiger des réformes progressistes développant la démocratie, combattant les inégalités territoriales afin de permettre de répondre aux besoins des populations.

(40 voix pour, 2 voix contre : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ, 1 abstention : Mme PERNIN et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

C/ APPROUVE les conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, relatives au schéma communal de développement commercial et au fonds d'intervention de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

(42 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

D/ DECIDE de créer une commission de travail dénommée « commission mémoires » chargée de reconsidérer les commémorations municipales dans leur ensemble, d'intégrer à la réflexion la commémoration d'événements peu valorisés, voire mal connus, de notre histoire, tels que les crimes liés à la colonisation et à l'esclavage et d'en proposer de nouvelles, d'engager avec les associations locales une réflexion sur les différentes voies possibles de transmission de la mémoire collective et FIXE la composition de la commission à 10 membres dans le respect de la représentation proportionnelle.

(38 voix pour et 5 voix contre M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

E/ ADOPTE le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal.

(38 voix pour et 5 voix contre M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1/ APPROUVE la convention avec le représentant de l'Etat par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

(unanimité)

2/ EMET UN AVIS FAVORABLE à la fixation à 20 € du montant des vacations de police liées aux opérations funéraires.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

3/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV 94 relative à l'ensemble immobilier sis 9 rue Ernest Renan à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AT n° 9, d'une superficie de 400 m², permettant à la Commune d'en garder la jouissance pendant toute la durée du portage foncier et ce dans le cadre de l'opération Avenir Gambetta.

(37 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

4/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne relatif à la ZAC du Plateau comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibré en dépenses et recettes.

(36 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

5/ PROCEDE à l'élection à bulletin secret et au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres du Conseil Municipal composant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la cité Gagarine-Truillot :

DESIGNE comme suit les représentants du Conseil Municipal au sein

Titulaires :

- Thierry Rosset
- Méhadée Bernard
- Chantal Duchène
- Nicolas Rameau
- Dorian CathenoZ

Suppléants :

- Mehdy Belabbas
- Romain Marchand
- Elisabeth Loichot
- Sandrine Bernard
- Bruno Castelnau

6/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour l'emprunt de 154 482 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'une participation de 1 700 000 € pour la réhabilitation de 168 logements de la cité Marat/Robespierre.

(unanimité)

7/ QUALIFIE les activités du PLIE d'Ivry-Vitry de service social d'intérêt général sur son territoire de compétence.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

8A/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 45 198,05 € TTC, au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la société SEMISE dans le cadre l'opération de démolition-reconstruction de la passerelle Muller et l'aménagement de ses abords à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ROSSET)

8B/ APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant de 11 605,98 € TTC, relatif au marché de contrôleur technique de la construction conclu avec la société SOCOTEC dans le cadre l'opération de démolition - reconstruction de la passerelle Muller et l'aménagement de ses abords à Ivry-sur-Seine.

((41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ROSSET)

8C/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 505 506,60 € TTC, au marché de conception-réalisation conclu avec le groupement BAUDIN CHATEAUNEUF, dans le cadre l'opération de démolition - reconstruction de la passerelle Muller et l'aménagement de ses abords à Ivry-sur-Seine
(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ROSSET)

9/ APPROUVE l'avenant n°1 d'un montant de 52 441,01 € TTC, au marché de travaux d'assainissement conclu avec la société RAZEL, dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Parisien à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

10A/ PREND ACTE du rapport annuel pour l'exercice 2007 de la Société Spie Autocité, délégataire d'une partie du service public du stationnement payant de la Ville.

(33 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN, 7 abstentions : Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

10B/ DECIDE de retenir le principe que le stationnement payant en centre-ville sera géré en régie pour la partie sur voirie, et que la Ville aura recours à un/des marché(s) de prestations de services pour l'exploitation des parcs de stationnement.

(33 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN, 7 abstentions : Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

11/ SOULIGNE l'importance que la commune d'Ivry-sur-Seine attache à ce que l'éclairage public demeure un service public communal de proximité et facteur de sécurité des personnes et de la circulation et comme un élément de la qualité des espaces publics urbains, CONSTATE que la position prise par EDF/ERDF (refus de l'éligibilité au fond de partenariat des coûts liés à l'éclairage public) aboutirait, si elle était confirmée, à priver la commune d'une ressource importante pour le financement des travaux d'investissement de l'éclairage public qui ne serait, de surcroît, compensée par aucune autre ressource, APPORTE son soutien au refus du SIPPAREC de toute modification unilatérale de la convention de partenariat passée avec EDF/ERDF et EXIGE en conséquence le respect des clauses contractuelles qui ne peuvent être modifiées que par l'accord des parties.

(unanimité)

12/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du centre administratif Marcel Cachin, fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 187.254,53 € TTC pour l'ensemble des travaux.

(36 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

13/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la maintenance, aux réparations et aux améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs avec la société Otis pour un montant annuel concernant la partie curative compris entre 50 000 euros TTC et 250 000 euros TTC et un montant de 36 770,06 € TTC concernant la partie maintenance préventive.

(unanimité)

14/ EMET UN AVIS FAVORABLE à la signature de la convention avec la Préfecture du Val-de-Marne relative à la mise en place des titres sécurisés concernant les passeports biométriques.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

15/ APPROUVE les adaptations proposées par le Maire concernant des principes retenus par la Ville en matière de dérogation à la sectorisation scolaire.

(37 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

16/ APPROUVE la convention avec l'Education Nationale précisant la répartition des responsabilités pendant les temps scolaire, périscolaire et le temps de l'aide personnalisée dans les écoles primaires.

(unanimité)

17A/ APPROUVE l'avenant n°2 au marché relatif à l'acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux de la Ville opérant le transfert dudit marché de la société Capitale Bureau Calipage à la société Adexconco.

(unanimité)

17B/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché relatif à l'acquisition de fournitures scolaires courantes opérant le transfert dudit marché de la société Capitale Bureau Calipage à la société Adexconco.

(unanimité)

17C/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché relatif à l'acquisition de pochettes scolaires de gratuité pour les écoles opérant le transfert dudit marché de la société Capitale Bureau Calipage à la société Adexconco.

(unanimité)

18/ APPROUVE la convention financière pour 2009 avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 609 800 euros pour l'année 2009.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

19/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Quai des Voix et PRECISE que la Ville lui versera une subvention d'un montant de 6 660 € au titre de l'année 2009.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

20/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association culturelle du Théâtre Aleph et PRECISE que la Ville lui versera une subvention d'un montant de 8 160 € au titre de l'année 2009.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

21/ APPROUVE la convention d'objectifs 2009 avec l'Association Ivryenne pour le Cinéma et PRÉCISE que la Ville lui versera une subvention de 368 714 euros pour l'année 2009.

(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

22/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Union rationaliste relative à l'organisation de conférences-débats portant sur des sujets de société et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 5 000 euros pour l'année 2009.

(32 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO)

23/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs déterminant le champ et les modalités de l'action de l'association Léo Lagrange au sein de la Maison du Droit et de la Citoyenneté à Ivry-sur-Seine et PRECISE que la Ville lui versera chaque année une subvention de 4000 euros.

(unanimité)

24/ APPROUVE la convention d'objectifs avec l'association « Emmaüs » et PRECISE que la Ville lui versera chaque année une subvention d'un montant prévisionnel de 22 800 euros.

(unanimité)

25/ APPROUVE la convention d'objectifs 2009 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 190 000 euros pour l'année 2009.

(36 voix pour et 6 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM)

26/ APPROUVE la convention avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) précisant les conditions de prise en charge du service d'aide à domicile à destination des adhérents de la MGEN.

(unanimité)

27/ APPROUVE la convention avec le lycée Fernand Léger relative à la mise en place d'un Point Ecoute au sein de ce lycée.

(unanimité)

28/ APPROUVE la reconduction du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2008, soit un montant mensuel de 216,50 €, PRECISE que les majorations de l'indemnité représentative de logement allouées aux instituteurs non logés déjà versées par la commune s'élèvent pour l'année 2008 à 4 615,90 € et RAPPELLE sa volonté de voir l'Etat assumer seul cette charge financière.

(unanimité)

29A/ DECIDE la création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques et la suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. à compter du 1^{er} avril 2009

(unanimité)

29B/ DECIDE avec effet au 16 février 2009, la création d'un emploi spécifique de catégorie A, chargé de mission à la Direction Sports et Culture, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

(37 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

29C/ DECIDE avec effet au 1^{er} avril 2009, la création d'un emploi spécifique de catégorie A, directeur des affaires scolaires, en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

(37 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

30/ DECIDE la création de 4 postes à temps non complet d'assistant territorial d'enseignement artistique par suppression de 4 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet, ainsi que la création de 2 postes à temps complet d'assistant territorial d'enseignement artistique par suppression de 2 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet et la création de 15 postes à temps non complet d'assistant spécialisé d'enseignement artistique par suppression de 13 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet au conservatoire de musique et de danse classique.

(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 01h00

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT